

Mairie – 7 avenue de la libération – 43120 Monistrol sur Loire Fax : 04 71 61 63 19

dgs@monistrol.fr

La demande sera traitée seulement si tous les champs sont complétés

Je soussigné : (nom+prénom)..... Tél.....

Demeurant à (adresse complète).....

Sollicite : - pour mon compte personnel (*)

- pour le compte de : (nom+prénom ou raison sociale)

Demeurant à (adresse complète):

*Rayer les mentions inutiles

Mail :

j'accepte de recevoir l'arrêté par mail

REALISATION DES TRAVAUX SUIVANTS (FOURNIR UN PLAN) :

Enfouissement Electricité Gaz Eclairage public Télécom Assainissement Eau Potable

Branchement Eau potable Assainissement Trappes de visites ou regards

Réfection Branchement au réseau d'eau potable Branchement au réseau d'assainissement

Autres travaux :

nécessitant l'ouverture de fouille sur chaussée, trottoir, accotement (*)

Longueur totale de tranchée à réaliser sur domaine public :mètre linéaire

*Cocher la case correspond aux travaux

SI MODIFICATION DE LA CIRCULATION

Interdiction de la circulation tous les jours pendant la période des travaux

Interdiction de la circulation les jours ouvrables pendant les heures de travail sur chantier

Interdiction de la circulation pendant les temps de chargement et de déchargement des véhicules

Mise en sens unique

Interdiction de stationnement

Réduction de la voie de circulation, et interdiction du stationnement

Réduction de la voie de circulation, neutralisation du trottoir et interdiction du stationnement

Restriction de la circulation à une voie, avec alternat.

Neutralisation de trottoir seulement

Date souhaitée du début des travaux :

Date de fin du chantier :

Entreprise chargée de réaliser les Travaux (raison sociale et adresse) :

Situation exacte du chantier (N° Rue, lieu-dit) :

Propriétaire :

Fait à : Le Signature :

NB: Cette demande d'autorisation n'exclut pas:

- le dépôt d'un permis de construire lorsqu'il y a modification de façade,
- le dépôt d'un permis de clôture,
- le dépôt d'une demande de droit de branchement à l'égout.

L'autorisation d'occupation du domaine public est accordée au pétitionnaire, à titre personnel, de façon précaire et révoquant.